



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 MARS 2011, À 20H15, À LA SALLE COMMUNALE

Présidence: M. Lambert Serge, syndic

Citoyennes et citoyens présents: 26

Scrutateurs désignés:

M. Albert Thévoz

M. André Pauchard

Convocation : par insertion dans la Feuille officielle No 9 du 4 mars 2011 et par convocation tout-ménage.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2010
2. Comptes 2010 :
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
3. Affectation de la parcelle communale au centre du village
4. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie ainsi que de la convention intercommunale entre les communes de Domdidier, Dompierre et Russy (entraide en cas d'incendie et de dégâts dus aux éléments naturels)
5. Divers

Aucune objection n'est faite au mode de convocation.

Il est 20h20 quand M. le Syndic ouvre l'assemblée et salue l'assistance. Il rappelle que l'assemblée est, comme de coutume, enregistrée, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2010

M. le Syndic donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2010.

Aucune remarque n'est formulée. Le protocole est accepté à main levée, à l'unanimité, avec les remerciements à son auteur.

2. Comptes 2010

M. le Syndic informe que les comptes 2010 respectent, dans leur ensemble, le budget 2010, excepté le poste 900, finances et impôts. En 2010, il y a eu très peu de ventes de terrains dans

la commune et de prestations en capital. Une diminution importante de l'impôt sur le revenu de Fr. 50'000.00 est confirmée par la baisse temporaire de la masse fiscale. D'autre part, les comptes n'accusent aucun amortissement supplémentaire.

La parole est donnée au boursier qui commente les comptes 2010. Il détaille les postes qui accusent des modifications importantes par rapport au budget.

Une copie du résultat des comptes 2010, avec comparaison avec les comptes 2009 et le budget 2010, est remis aux citoyennes et citoyens présents.

	Comptes 2010		Budget 2010	
	charges	produits	charges	produits
Compte de fonctionnement	629'171.51	575'797.57	637'641.00	643'638.00
Excédents		53'373.94	5'997.00	
	Comptes 2010		Budget 2010	
	charges	produits	charges	produits
Compte de fonctionnement	29'987.15	18'135.00	133'400.00	30'000.00
Excédents	11'852.15			103'400.00

Résultat du compte de fonctionnement : déficit de Fr. 53'373.94

Résultat du compte des investissements : prévision, non utilisé Fr. 115'252.15

M. le Syndic donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

M. Albert Thévoz demande si l'acquéreur de la maison de M. Bertschy, M. Birchler, a participé à l'abattage du tilleul. Non, lui répond M. le Syndic, c'est la commune qui a financé l'abattage, sur la base d'un accord oral donné lors de la stipulation de l'achat du terrain.

Mme Clotilde Limat demande quels sont les chemins qui ont été gravelés. M. le Syndic indique qu'il s'agit du chemin de remaniement longeant le verger du Belmont, de celui de l'Etang et de la patte d'oie du chemin menant au réservoir, sur la Côte.

2.3 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Eric Baltisberger, président de la Commission financière. Cette Commission a rencontré le réviseur lors d'une séance pour la remise du rapport de révision. A cette occasion, les différents travaux effectués ont été expliqués par le réviseur, qui n'a relevé aucun problème particulier au niveau de la tenue des comptes. Le seul point soulevé par le réviseur concerne les taux de couverture insuffisants pour l'approvisionnement en eau, l'épuration et les déchets. L'adaptation des taux décidés lors de la dernière assemblée devrait permettre de se rapprocher de la couverture souhaitée en 2011 déjà. Un délai jusqu'à fin 2013 est donné pour assurer l'équilibre au niveau de la protection des eaux. La loi sur l'approvisionnement en eau est encore en discussion au niveau du Parlement cantonal.

M. Eric Baltisberger donne lecture à l'assemblée du rapport de la fiduciaire Fidustavia, rédigé le 3 mars 2011, qui décrit les travaux effectués et la recommandation à l'assemblée.

La Commission financière s'est également penchée sur le déficit enregistré cette année, alors

que le budget prévoyait un léger bénéfice. Comme l'ont indiqué M. le Syndic et le secrétaire boursier, le budget a été respecté dans son ensemble. Le déficit enregistré est causé par des entrées d'impôts plus basses que prévues, pour les impôts dus pour les années précédentes. Une telle situation n'était pas prévisible au moment de l'établissement du budget et n'est pas la conséquence directe de la baisse d'impôt proposée l'année passée par la Commission et acceptée par l'assemblée communale. La Commission financière conclut qu'il n'y a pas de mesures immédiates à prendre. Il s'agira d'évaluer l'évolution des recettes des impôts en 2011 et d'analyser à nouveau la situation au moment de la préparation du budget 2012. Au vu des conclusions du rapport de la fiduciaire, des discussions de la Commission financière avec le réviseur et le Conseil communal, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2010.

La Commission financière remercie le boursier pour l'excellente tenue des comptes, et le Conseil communal pour sa gestion soigneuse et économe du porte-monnaie communal.

M. le Syndic remercie M. Baltisberger pour son rapport, ainsi que les membres de la Commission financière, Mme Claudine Monney, MM. Eric Pauchard et Claude-Eric Boschung, pour leur travail.

M. le Syndic demande à l'assemblée d'approuver les comptes 2010.

A main levée, l'assemblée communale approuve, les comptes de fonctionnement et des investissements 2010, aucun avis contraire n'est exprimé.

3. Affectation de la parcelle communale au centre du village

M. le Syndic propose que l'assemblée se prononce de la manière suivante :

- Accepte-t-elle la proposition du Conseil communal, émise lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2010, soit la mise en vente de cette parcelle comme terrain à bâtir, avec délai de réalisation au 31 décembre 2011 ?
- Si non, accepte-t-elle l'affectation de cette parcelle en terrain d'utilité publique ?

M. Albert Thévoz reprend l'idée d'une place de parc pour les manifestations au village, course de caisses à savon ou bénichon. Il rappelle les problèmes rencontrés par les propriétaires du centre-village lors de ces manifestations.

Pour éviter ces problèmes, M. le Syndic suggère que les propriétaires mettent en place une signalisation adéquate.

Eric Baltisberger, membre du comité de la caisse à savon, a entendu les remarques et en tiendra compte lors de l'organisation de la manifestation.

M. André Pauchard a souci qu'en cas de fusion, un terrain d'utilité publique ne survivrait pas.

M. Walter Schüpbach rappelle que la commune possède déjà un terrain d'utilité publique et qu'il n'est pas nécessaire d'en avoir un de plus.

M. Eric Pauchard affirme que la vente de cette parcelle n'apporte pas un gain suffisant pour la commune, ce qui justifierait de la convertir en terrain d'utilité publique.

Comme plus personne ne demande à s'exprimer, M. le Syndic demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation de cette parcelle.

Résultat du vote

Vente de la parcelle comme terrain à bâtir: 7 voix

Affectation de la parcelle en terrain d'utilité publique: 12 voix

Abstention: 7 voix

L'assemblée communale accepte l'affectation de la parcelle en terrain d'utilité publique.

4. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie ainsi que de la convention intercommunale entre les communes de Domdidier Dompierre et Russy (entraide en cas d'incendie et de dégâts dus aux éléments naturels).

Alain Bozzini rappelle que ce règlement est dicté par la nouvelle loi de la police du feu et de la protection contre des éléments naturels. Depuis plusieurs années, les corps des sapeurs-pompiers des communes de Domdidier, Dompierre et Russy manquent de relève dans les cadres C'est un souci qui incite le Conseil communal à privilégier ce regroupement. Il améliorera la disponibilité en sapeurs-pompiers la journée (8 pompiers de piquet), avec un délai d'intervention de 15 minutes. La limite d'âge pour être libéré est fixée à 50 ans, ceci afin d'utiliser au mieux l'expérience des pompiers. La taxe d'exemption est fixée à Fr.100.00.

M. Walter Schüpbach demande combien de pompiers de Russy collaboreront au nouveau groupe.

Alain Bozzini répond que quatre pompiers, dont lui-même, ont décidé de poursuivre.

Comme personne d'autre ne demande à s'exprimer, M. le Syndic met en vote l'approbation du règlement, tel qu'il a été présenté.

Résultat du vote

Acceptation du nouveau règlement : 24 voix

Refus du nouveau règlement : 1

Abstentions : 2

Le règlement organique du service de défense contre l'incendie est approuvé.

5. Divers

M. Pierre-Alain Gremaud demande des informations concernant l'avancement de la diminution de l'éclairage public et la sécurisation du trottoir de la route de Léchelles. Il regrette que ces dossiers n'aient pas encore abouti.

Alain Bozzini répond comme suit :

- Eclairage public : le dossier est en cours d'étude. Le Conseil communal présentera des propositions lors de la prochaine assemblée communale.
- Sécurisation du trottoir : le conseil Communal envisage la pose de poteaux amovibles. Le projet doit encore être validé par le Service des ponts et chaussées.

Pour marquer l'année 2011 de la forêt, Albert Pauchard, responsable des forêts, invite les enfants et la population de Russy, à venir planter un arbre dans la forêt communale du Grand

Belmont. Cette manifestation est organisée en collaboration avec le Service cantonal des forêts, le samedi 2 avril 2011, dès 9h.

M. le Syndic remercie Mmes Florence Baltisberger et Patricia Gremaud qui quittent le Conseil communal pour des raisons professionnelles, de leur dévouement pour la commune. Ces dernières sont fleuries et applaudies généreusement. Il présente à l'assemblée communale, MM. Claude-Eric Boschung et Christophe Gattlen, candidats à l'élection au Conseil communal.

Comme plus personne ne demande la parole, M. le Syndic remercie les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié et la traditionnelle agape.

Il est 21h50 quand l'assemblée est levée.

Le secrétaire : Bernard Barbey

Le Syndic : Serge Lambert